

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 589

12 avril 2007

SOMMAIRE

Access Technologies S.à r.l.	28235	GSIP I Mezzanine Global and International S.à r.l.	28272
Actaris Expansion S.A.	28227	HCEPP Luxembourg Master S.à r.l.	28226
Aggreko Luxembourg Management S.à r.l.	28244	Immofinanz S.A.	28228
AMBK Properties Partnership S.e.c.s	28241	Immoparko S.A.	28228
Aventure Holding S.A.	28265	Immoparko S.A.	28228
BlueBay Emerging Market Investments (Luxembourg) S.à r.l.	28246	Integra Solutions S.A.	28261
BRE/Vintners Place S.à r.l.	28271	Kickers Worldwide S.A.	28261
BRE/V.P. S.à r.l.	28272	La Napoule S.A.	28272
Business & Investment Company S.A.	28233	Lux-ITC S.A.	28261
Business Sceptre S.A.	28233	Malvasia S.à.r.l.	28256
Campus Marum S.A.	28233	Megraf S.A.	28236
Cecamo Luxembourg S.à r.l.	28259	MGF Luxembourg S.à r.l.	28235
Colotel Guanahani Investment S.à r.l.	28230	Nectary S.à r.l.	28236
Compagnie d'Investissement des Grands Lacs S.A.	28250	Noble Invest International	28258
DB Finance (Luxembourg)	28244	Patmore S.à r.l.	28268
Delta Africa Holding S.A.	28249	Patron Archipel S.à r.l.	28258
Doumel Holding S.A.	28247	Paul Wagner et Fils S.A.	28264
Europaring 5 S. à r. l.	28259	Radtke Properties Partnership S.e.c.s	28241
Financière Alcon S.A.	28245	Raysol Investments S.A.	28243
Financière Epeios S.A.	28246	Rocs Holding S.A.	28229
Financière Epidus S.A.	28245	Seven Cedars S.A.	28238
Financière Galates S.A.	28245	Sicity Development S.à.r.l.	28256
Financière Zelos S.A.	28246	Skepsy S.A.	28243
Gate-C S.à.r.l.	28235	Steel Investment Holding	28266
Générale International Finance Luxembourg S.A.	28233	TICON GROUP, société à responsabilité limitée	28261
Greenseeds S.A.	28263	Westra Investments S.A.	28244
GS Draco S.à r.l.	28272	Wood, Appleton, Oliver Audit S.à r.l.	28262
		Xtreme Aerobatics	28240

HCEPP Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.850,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 76.008.

In the year two thousand and six, on the eighteenth day of December,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

HCEPP MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 78.051, acting in its own name and on behalf of HEITMAN CENTRAL EUROPE PROPERTY PARTNERS, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular by the law of 19 July 1991 (the «Sole Shareholder»),

here represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The Sole Shareholder is the sole partner of HCEPP LUXEMBOURG MASTER S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 76.008, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on May 22, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 694 of September 26, 2000, and which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), on May 11, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 1515 of August 8, 2006 (the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-) from four hundred ninety-nine thousand six hundred fifty euros (EUR 499,650.-) to five hundred thousand eight hundred fifty euros (EUR 500,850.-) by the issue of forty-eight (48) shares, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The forty-eight (48) shares newly issued have been entirely subscribed by the Sole Shareholder and have been fully paid up by a contribution in cash, so that the total amount of one thousand twenty-two hundred euros (EUR 1,200.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

«The share capital is fixed at five hundred thousand eight hundred fifty euros (EUR 500,850.-) represented by twenty thousand and thirty-four (20,034) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.»

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 1,800.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille six, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Grand-Duché du Luxembourg),

A comparu:

HCEPP MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 78.051, agissant en son nom propre ainsi qu'en celui de Heitman Central Europe Property Partners, un fond commun de placement régi par les lois du Grand-Duché du Luxembourg et en particulier par la loi du 19 juillet 1991 (l'«Associé Unique»),

représentée par Mme Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'un pouvoir, donné sous seing privé, lequel pouvoir, après avoir été paraphé ne varietur par le porteur du pouvoir et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique est le seul associé de HCEPP LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 76.008, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 22 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 694 du 26 septembre 2000, qui a été modifié pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Grand-Duché du Luxembourg), le 11 mai 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1515 du 8 août 2006 (la «Société»).

La comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de mille deux cents euros (EUR 1.200,-), pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille six cent cinquante euros (EUR 499.650,-), à cinq cent mille huit cent cinquante euros (EUR 500.850,-) par l'émission de quarante-huit (48) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les quarante-huit (48) parts sociales nouvellement émises ont été entièrement souscrites et libérées par l'Associé Unique par un apport en numéraire, de sorte que la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé cinq cent mille huit cent cinquante euros (EUR 500.850,-) représenté par vingt mille trente-quatre (20.034) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 1.800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martougin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2006, vol. 440, fol. 46, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007027604/242/99.

(070022361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Actaris Expansion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.102.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mars 2006

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Christian Kubitz, Conseiller Juridique, résidant au 21, Côte d'Eich, Luxembourg L-1457, la société FIDIS S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société MADAS S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit

luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, with registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 15 mars 2006.

Certifié sincère et conforme

ACTARIS EXPANSION S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007027983/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01364. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Immoparko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 29.961.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027660/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02143. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Immoparko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 29.961.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027661/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02142. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Immofinanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 117, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 86.809.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 22 janvier 2007 que:

Conformément à l'autorisation préalable donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 17 octobre 2006, le Conseil d'Administration s'est réuni pour nommer Maître Grégoire Rincourt, né le 2 avril 1957 à Paris 19^{ème} demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 91, boulevard de Courcelles, prénommé, en qualité d'administrateur-délégué de la société, lequel est seul habilité à engager la société, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007028072/1123/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01366. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Rocs Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 90.656.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le trente novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Frédéric Sicchia, fondé de pouvoir, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ROCS MANAGEMENT HOLDING S.A., ayant son siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, IBC N ° 1033799,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 29 novembre 2006, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme ROCS HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B nr. 90.656, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange en date du 10 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N ° 156 du 14 février 2003.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, intégralement libérées.

3. Que le mandant est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme ROCS HOLDING S.A.

4. Que le mandant, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme ROCS HOLDING S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Sicchia, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 59, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007027593/211/48.

(070022370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Colotel Guanahani Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 229.500,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 70.384.

L'an deux mille six, le quinze décembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

COLONY FRANCE III, LLC., (ci-après désigné «l'Associé Unique»), a limited partnership constituée sous la loi de Delaware, USA, ayant son principal établissement au 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, United States, immatriculée au Registre de Delaware sous le numéro 2931481 ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808,

Représentée aux présentes par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée par le mandant en date du 13 décembre 2006, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé unique, dûment représenté par Monsieur Janssen comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

Exposé

1. COLOTEL GUANAHANI INVESTMENT S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social est 1, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.384 (ci-après désignée «la Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, Notaire alors résidant à Hesperange, le 3 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le N ° 669 en date du 3 septembre 1999.

2. Les statuts de la société ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire sus-nommé, le 2 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le N ° 2 en date 2 janvier 2002

- et suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire soussigné, le 1^{er} octobre 2002, publié au mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le N ° 1658 en date du 19 novembre 2002.

3. le capital de la société s'élève actuellement à 229.500,-EUR (deux cent vingt-neuf mille cinq cents euros), représenté par 1.500 (mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 153,-EUR (cent cinquante-trois euros) chacune, entièrement libérées.

4. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de la Société.

5. L'Associé Unique a décidé de mettre en liquidation volontaire la Société et a donné tous pouvoirs à son mandataire à l'effet de prendre, en son nom, toutes décisions portant sur l'ordre du jour suivant:

- Décision de mise en liquidation de la Société

- Nomination de COLONY LUXEMBOURG S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social, 1, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N ° B 88.540 en qualité de liquidateur avec détermination des pouvoirs, qui lui sont conférés pour mener à bien la liquidation de la Société, ainsi qu'il suit:

Le liquidateur, à qui sont conférés les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par eux, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration;

remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; étendre à toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Ceci exposé, l'Associé Unique prend les décisions suivantes:

Résolutions

Première résolution

L'Associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Conformément à la loi, la Société subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention «Société en liquidation».

Deuxième résolution

L'Associé unique nomme, en qualité de liquidateur:

COLONY LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540,

A qui il confère les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par eux, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; étendre à toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire ci-dessus désigné a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en français suivi d'une version anglaise.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on fifteenth day of December

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

Appeared:

COLONY FRANCE III, LP, a limited partnership organised under the law of Delaware, USA, and having its offices and place of business at 1999 Avenue of the Stars, Suite 1200, Los Angeles, California 90067, United States, inscribed in the Delaware Register under the number 2931481 and having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808,

Here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given by the Principal on December 13, 2006, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Sole Shareholder, duly represented by Mr Janssen as said above, declared and requested the notary to enact that is following:

Preamble

1. COLOTEL GUANAHANI INVESTMENT S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 70.384, has been incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 3rd June 1999, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 669 dated 3rd September 1999, (the «Company»);

2. The articles of incorporation of the Company have been amended:

- by a deed of Maître Gérard Lecuit dated 2nd July 2001, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 2 dated 2nd January 2002,

- and by a deed of Maître Joseph Elvinger, the undersigned notary, dated 1st October 2002, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 1658 dated 19th November 2002.

3. The subscribed share capital of the Company amounts currently to € 229,500.- (two hundred twenty-nine thousand and five hundred Euro), represented by 1,500 (one thousand and five hundred) shares with a par value of 153.-EUR (one hundred and fifty-three) each, fully paid up.

4. The Sole Shareholder holds all shares of the Company.

5. The sole Shareholder has decided to put into liquidation the Company and has given all powers to its proxy to take in his name all decisions about the following agenda:

- To resolve to put the Company into liquidation

- To appoint COLONY LUXEMBOURG S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg, under the number B 88.530 and having its registered office 1, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg as the Liquidator and to give the liquidator all powers necessary to carry out the liquidation of the Company, as follows:

The Liquidator, to whom are granted the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th august 1915 as amended, may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

That explained, the sole Shareholder takes the following resolutions:

Resolutions

First resolution

The sole Shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation from this day.

In accordance with the Law, the Company shall be deemed to exist for the purpose of its liquidation until completion of the liquidation. During this liquidation period, the corporate name will be followed by the mention «in liquidation».

Second resolution

The sole Shareholder appoints as liquidator:

COLONY LUXEMBOURG S.à R.L. having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540

and vests the Liquidator with the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th august 1915 as amended.

The Liquidator may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxyholder, said person signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is followed by a English translation. On request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signed: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 2, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007027586/211/172.

(070022535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Campus Marum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.867.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007027672/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01804. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

BIC, Business & Investment Company S.A., Société Anonyme,

(anc. Business Sceptre S.A.).

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 44.602.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 janvier 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007027793/202/13.

(070022524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

G.I.F., Générale International Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 3.309.

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme GENERALE INTERNATIONAL FINANCE, LUXEMBOURG S.A., en abrégé G.I.F. S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 3.309, constituée suivant acte reçu le 17 février 1938, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 16 du 28 février 1938.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit corn scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 400.000 (quatre cent mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social, sans annulation de titres, à concurrence de EUR 8.626.664,11, pour le ramener de EUR 24.800.000,00 à EUR 16.173.335,89, par apurement des pertes constatées sur la base d'une situation comptable au 30 juin 2006;

2. Réduction du capital social par remboursement aux actionnaires, en vue de le mettre en concordance avec les besoins réels de la société, sans annulation de titres, à concurrence de EUR 16.142.335,89 pour le ramener de EUR 16.173.335,89 à EUR 31.000,00;

3. Réduction de la réserve légale par remboursement aux actionnaires à concurrence de EUR 2.476.900,00 pour la ramener de EUR 2.480.000,00 à EUR 3.100,00;

4. Regroupement des parts sociales pour échanger les parts sociales existantes contre des parts sociales nouvelles dans la proportion de 100 parts existantes pour une part sociale nouvelle;

5. Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour y mentionner le nouveau capital social et sa représentation.

Ces faits exposés, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de réduire le capital social, sans annulation de titres, à concurrence de EUR 8.626.664,11 (huit millions six cent vingt-six mille six cent soixante-quatre euros onze centimes), pour le ramener de son montant actuel de EUR 24.800.000,00 (vingt-quatre millions huit cent mille euros) à EUR 16.173.335,89 (seize millions cent septante-trois mille trois cent trente-cinq euros quatre-vingt-neuf centimes) par apurement des pertes constatées sur la base d'une situation comptable au 30 juin 2006.

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social par remboursement aux actionnaires, en vue de le mettre en concordance avec les besoins réels de la société, sans annulation de titres, à concurrence de EUR 16.142.335,89 (seize millions cent quarante-deux mille trois cent trente-cinq euros quatre vingt-neuf centimes) pour le ramener de EUR 16.173.335,89 (seize millions cent septante-trois mille trois cent trente-cinq euros quatre vingt-neuf centimes) à EUR 31.000,00 (trente et un mille euros).

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire la réserve légale par remboursement aux actionnaires à concurrence de EUR 2.476.900,00 (deux millions quatre cent septante-six mille neuf cents euros) pour la ramener de EUR 2.480.000,00 (deux millions quatre cent quatre-vingt mille euros) à EUR 3.100,00 (trois mille cent euros).

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'échanger les parts sociales existantes contre des parts sociales nouvelles dans la proportion de 100 (cent) parts sociales existantes pour 1 (une) part sociale nouvelle.

4.000 (quatre mille) parts sociales représentent dorénavant le capital social, réparties comme suit:

	parts
- la société anonyme COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMENTS	3.990
- la société anonyme SUEZ-TRACTEBEL	10

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement: le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de remplacer le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts par le texte suivant:

«Le capital social s'élève à EUR 31.000,00 (trente et un mille euros), représenté par 4.000 (quatre mille) parts sociales sans désignation de valeur nominale; il est entièrement libéré.»

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 19, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007027618/211/85.

(070022516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

MGF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 68.068.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

MGF LUXEMBOURG S.à.r.l.

J. Margerie

Gérant

Référence de publication: 2007027664/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02112. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Gate-C S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Access Technologies S.à r.l.).

Siège social: L-7307 Steinsel, 77, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 64.046.

L'an deux mille six, le neuf octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Gisela Achenbach, traductrice diplômée, née à Saarbrücken, le 16 avril 1956, épouse de Monsieur Dominique PARIS, demeurant à L-7307 Steinsel, 77, rue Basse,

agissant comme unique associée (suite à 2 cessions de parts sous seing privée annexées au présent acte) de la société à responsabilité limitée ACCESS TECHNOLOGIES S.à.r.l., avec siège à L-1508 Howald, 4, rue Jos. Feiten, (RC n° B 64.046) constituée suivant acte notarié du 8 avril 1988, publié au Mémorial C n° 493 du 3 juillet 1998.

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1) Changement de la dénomination sociale en GATE-C S.à.r.l.

Suite à ce changement, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. La société prend la dénomination de GATE-C S.à.r.l.

2) Transfert du siège social de Howald à Steinsel.

L'adresse du siège est: L-7307 Steinsel, 77, rue Basse.

Suite à ce changement l'article 5 première phrase aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. première phrase. Le siège social est établi à Steinsel.

3) Gérance

Est nommée gérante administrative: Madame Gisela Achenbach, préqualifiée.

Est confirmé comme gérant technique: Monsieur Roland Haber.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Pour autant que de besoins, la gérante administrative Madame Gisela Achenbach ratifie les cessions de parts sous seing privé annexées.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent vingt euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: G. Achenbach, G. d'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 11 octobre 2006, vol. 922, fol. 1, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétartge, le 17 octobre 2006.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007027870/207/39.

(070022335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Megraf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.592.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

MEGRAF S.A.

A. De Bernardi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007027669/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01406. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Nectary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 89.488.

In the year two thousand seven, on the second day of February,

Before us Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) The company EVIKE LIMITED, a company established under the laws of Cyprus, having its registered office in Afroditis 25, 2nd Floor, office 204, P.C. 1060, Nicosia, Cyprus, registered in the commercial register of Nicosia, number 183170,

acting as sole associate of NECTARY S.à r.l., named below, duly represented by Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Nicosia on January 22nd, 2007.

2) Mr Hans Wärneryd, company director, residing in SE-429 43 Särö, Soluddsvägen 28, acting as a duly authorized A signatory manager of NECTARY S.à r.l., named below,

duly represented by Mrs Martine Kapp, employée privée, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Nicosia on January 22nd, 2007.

3) Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally at Luxembourg, acting as a duly authorized B signatory manager of NECTARY S.à r.l., named below;

The prenamed proxies, after having been signed *ne varietur* by the persons appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

The appearing parties request the undersigned notary to draw up the following decisions:

The company EVIKE LIMITED, as sole associate of the Luxembourg company NECTARY S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, number B 89488, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary

residing in Sanem, on October 21st, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1685 on November 25th, 2002, declares:

A) The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) divided into one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) per share.

B) By deed under private seal dated January 22nd, 2007, Mr Hans Wärneryd, prenamed, sold to the company EVIKE LIMITED, prenamed, one hundred twenty-five (125) shares of the company NECTARY S.à r.l, prenamed.

The share transfer agreement, signed ne varietur by the persons appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The share transfer is effective and valid from January 22nd, 2007 on.

C) The sole associate, the company EVTKE LIMITED, declares to add a second paragraph to article 6 of the bye-laws of the Company, in order to adopt it to the share transfer signed on January 22nd, 2007 and to read it as follows:

« **Art.6. paragraph 2.** The one hundred twenty-five (125) shares are entirely subscribed by the sole associate, the company EVIKE LIMITED, a company established under the laws of Cyprus, having its registered office in Afroditis 25, 2nd Floor, office 204, P.C. 1060, Nicosia, Cyprus, registered in the commercial register of Nicosia, number 183170.»

The appearing persons Mr Hans Wärneryd, prenamed, represented as stated before, and Mr Eric Leclerc, prenamed, acting jointly in their capacity of one A and one B signatory managers of the company NECTARY S.à r.l., declare to accept the share transfer for the Company in accordance with article 190 of the law on commercial companies of September 18, 1933 and in pursuance of article 1690 of the Civil Code and they declare to dispense the shareholder to notify by bailiff to the Company and they also declare to have no objection that could stop the effect of the transfer.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le deux février,

Par-devant Nous Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) La société de droit chypriote EVIKE LIMITED, ayant son siège social à Afroditis 25, 2nd Floor, office 204, P.C. 1060, Nicosia, Cyprus, inscrite au Registre de Commerce de Nicosia, numéro 183170,

agissant en sa qualité d'associée unique de la société NECTARY S.à r.l., ci-après nommée,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Nicosia, le 22 janvier 2007.

2) Monsieur Hans Wärneryd, administrateur de société, demeurant à SE-429 43 Särö, Soluddsvägen 28, en sa qualité de gérant de signature A de la société NECTARY S.à r.l, ci-après nommée,

représentée aux fins des présentes par Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Nicosia, le 22 janvier 2007.

2) Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en sa qualité de gérant de signature B de la société NECTARY S.à r.l., ci-après nommée.

Lesquelles procurations resteront après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont prié le notaire instrumentaire d'acter les décisions suivantes:

La société EVIKE LIMITED, prénommée, en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois NECTARY S.à r.l., ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 89.488, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1685 du 25 novembre 2002, déclare:

A) Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) par part sociale.

B) Suivant acte sous seing privé daté du 22 janvier 2007, Monsieur Hans Wärneryd, prénommé, a cédé à la société EVIKE LIMITED, prénommée, cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société NECTARY S.à r.l, prénommée.

La copie de la cession de parts restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La cession de parts est effective et valable entre parties à partir du 22 janvier 2007.

C) L'associée unique la société EVIKE LIMITED, prénommée, déclare ajouter un deuxième alinéa à l'article 6 des statuts de la Société pour l'adapter à la cession de parts sociales du 22 janvier 2007 et lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 2.** Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont entièrement souscrites par l'associée unique, la société de droit chypriote EVIKE LIMITED, ayant son siège social à Afroditis 25, 2nd Floor, office 204, P.C. 1060, Nicosia, Cyprus, inscrite au Registre de Commerce de Nicosia, numéro 183170.»

Les comparants Monsieur Hans Wärneryd et Monsieur Eric Leclerc, agissant conjointement en leur qualité de gérants de signature A et de signature B de société NECTARY S.à r.l, déclarent accepter la prédite cession de parts pour compte de la Société conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil et ils déclarent dispenser le cessionnaire de la faire signifier par voie d'huissier à la Société et n'avoir entre leurs mains aucune opposition qui puisse en arrêter l'effet.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Leclerc, M. Kapp, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 février 2007, vol. 538, fol. 31, case 12. GRE/2007/518. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 7 février 2007.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007027642/213/108.

(070022158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Seven Cedars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.001.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société GENLICO LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du «International Business Companies Act» des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721,

représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme SEVEN CEDARS S.A., R.C.S. Luxembourg section B numéro 83.001, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 39 du 9 janvier 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme SEVEN CEDARS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à quarante-cinq mille Euros (EUR 45.000,-), représenté par mille (1.000) actions, se divisant en huit cents (800) actions de classe A (actions ordinaires avec droit de vote), cent (100) actions de classe B (actions privilégiées) et cent (100) actions de classe C (actions privilégiées) d'une valeur nominale de quarante-cinq Euros (EUR 45,-) chacune.

III.- Que selon le registre des actionnaires, la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société anonyme SEVEN CEDARS S.A.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme SEVEN CEDARS S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme SEVEN CEDARS S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, le notaire le présent acte.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the twenty second day of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The Company GENLICO LIMITED, having its registered office in Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (British Virgin Islands), registered at the International Business Companies Act of the British Virgin Islands under the number 608721,

here represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed *ne varietur* by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting in its capacity, declared and requested the notary to act:

I.- That the public limited company (société anonyme) SEVEN CEDARS S.A., R.C.S. Luxembourg section B number 83.001, with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, was incorporated by deed of the undersigned notary on July 9, 2001, published in the Mémorial C number 39 of January 9, 2002.

II.- That the capital of the public limited company SEVEN CEDARS S.A., prenamed, presently amounts to forty-five thousand Euro (EUR 45,000.-), represented by one thousand (1,000) shares divided into eight hundred (800) shares of category A (ordinary voting stock), one hundred (100) shares of category B (preferential voting stock) and one hundred (100) shares of category C (preferential voting stock) with a par value of forty-five Euro (EUR 45.-) each.

III.- That it derives from the share register that the appearing party is the sole shareholder of the pre-named public limited company SEVEN CEDARS S.A.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the public limited company SEVEN CEDARS S.A. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the public limited company SEVEN CEDARS S.A. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks French and English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by a English translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signed: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 janvier 2007, vol. 540, fol. 53, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007027902/231/97.

(070022268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Xtreme Aerobatics, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7480 Tuntange, 39, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.136.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le douze janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Nijs Gerrit, gérant de sociétés, demeurant à L-7480 Tuntange, 39, rue de Luxembourg

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de XTREME AEROBATICS.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Tuntange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objets tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'exploitation commerciale d'un avion, la location et le sponsoring;
- le transport régulier de passagers est exclu à l'exception des baptêmes de l'air avec un (1) passager;
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, toutes attribuées à Monsieur Nijs Gerrit.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2007.

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 900,- EUR.

Assemblée Générale

Et ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:
- Monsieur Nijs Gerrit prénommé, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
- Le siège social est établi à L-7480 Tuntange, 39, rue de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Gerrit, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 61, case 10. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1^{er} février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027888/206/77.

(070022344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

AMBK Properties Partnership S.e.c.s, Société en Commandite simple,

(anc. Radtke Properties Partnership S.e.c.s).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.428.

In the year two thousand and six, on the twelfth of December.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established and having its registered office in Luxembourg under the denomination of RADTKE PROPERTIES PARTNERSHIP SECS incorporated pursuant to a private deed dated July 12, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2235 of November 29, 2006.

The meeting begins at five thirty p.m., Mr Laurent Kind, private employee, with professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one (1) management unit and the one (1) ordinary unit representing the total capital of one thousand (1,000.-) euros are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the Company to AMBK PROPERTIES PARTNERSHIP S.E.C.S.
2. Subsequent amendment of article 2 of the Articles of Incorporation.
3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Resolution

The name of the Company is changed to AMBK PROPERTIES PARTNERSHIP S.e.c.s.

As a consequence article 2 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 2.** There exists a «société en commandite simple» under the name of AMBK PROPERTIES PARTNERSHIP S.e.c.s.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at six p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte oui précède:

L'an deux mille six, le douze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale extraordinaire des associés de la société établie et avec siège social à Luxembourg, sous la dénomination de RADTKE PROPERTIES PARTNERSHIP S.e.c.s, constituée suivant un acte sous seing privé en date du 12 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2235 du 29 novembre 2006.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Laurent Kind, employé privé, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau qu'une (1) unité de commandité et qu'une (1) unité ordinaire représentant l'intégralité du capital social de mille (1.000.-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence portant les signatures de la mandataire des actionnaires représentés, des membres du bureau et du notaire instrumentaire restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en AMBK PROPERTIES PARTNERSHIP S.ec.s.
2. Modification subséquente de l'article 2^{ième} des statuts.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, et après s'être reconnue régulièrement constituée et en avoir délibéré à pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en AMBK PROPERTIES PARTNERSHIP S.e.c.s.

En conséquence l'article 2ième des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Il existe une société en commandite simple sous la dénomination de «AMBK PROPERTIES PARTNERSHIP S.e.c.s.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, l'Assemblée est levée à dix-huit heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Kind, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 90, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007027850/230/88.

(070022456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Skepsy S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 46.231.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

SKEPSY S.A.

A. Schaus

Liquidateur

Référence de publication: 2007027667/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01389. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Raysol Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 83.589.

Le bilan au 31 août 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAYSOL INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007027674/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10369. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Aggreko Luxembourg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.346.700,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 103.623.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société, AGGREKO LUXEMBOURG HOLDINGS LIMITED, datée du 9 janvier 2007 que:

- La démission de Monsieur Nicholas Wharton, gérant de catégorie A, demeurant au 1 Glenrose, Old London Road, Mickleham, Dorking, Surrey RH5 6BY Grande Bretagne, présentée par une lettre datée du 9 janvier 2007, a été acceptée pas l'associé unique de la société avec effet au 9 janvier 2007.

- Monsieur Angus Cockburn, né le 24 juin 1963 à Glasgow, Royaume-Uni, demeurant au 27, Dreghorn Loan, Edinburgh, Midlothian, EH13 0DF, Royaume-Uni, a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet au 9 janvier 2007, pour une durée illimitée.

Il en résulte que les gérants de la Société sont, au 9 janvier 2007, les suivants:

- M. Angus Cockburn, gérant de catégorie A
- M. Arthur Paul Allen, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007028096/556/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06688. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

DB Finance (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 34.631.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 janvier 2007 a accepté la démission présentée par KPMG REVISEURS D'ENTREPRISES S.C.C., Bruxelles, représentée par Monsieur Theo G. Erauw, de son mandat de Commissaire aux comptes.

L'Assemblée a nommé en qualité de Commissaire aux comptes, KPMG AUDIT S.à r.l., avec siège à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, représentée par Monsieur Stanislas Chambourdon, son mandat prenant effet à partir de l'exercice 2006 écoulé et venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2009.

Pour extrait conforme

DB FINANCE (LUXEMBOURG)

Signatures

Référence de publication: 2007028027/546/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09386. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Westra Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 61.769.

—
Extrait des délibérations portant à publication de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 24 janvier 2007 à 11.00 heures

Décisions:

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Bert Lintjens né le 19 juin 1947 à Swalmen (Pays-Bas), demeurant Neerstraat 65, Roermond NL-6041KB (Pays-Bas) jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007028074/4286/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01832. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Financière Epidus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.838.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement en date du 13 novembre 2006

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement en date du 13 novembre 2006 que:

Est réélu administrateur, son mandat étant venu à échéance, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007:

- Monsieur Alexandre Garese, Avocat, demeurant à RU-119019 Moscou, 7/6 Vozdvizhenka, Russie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007028077/510/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01125. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Financière Galates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.928.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement en date du 13 novembre 2006

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement en date du 13 novembre 2006 que:

Est réélu administrateur, son mandat étant venu à échéance, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007:

- Monsieur Alexandre Garese, Avocat, demeurant à RU-119019 Moscou, 7/6 Vozdvizhenka, Russie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007028079/510/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01126. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Financière Alcon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.836.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement en date du 13 novembre 2006

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement en date du 13 novembre 2006 que:

Est réélu administrateur, son mandat étant venu à échéance, jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007:

- Monsieur Alexandre Garese, Avocat, demeurant à RU-119019 Moscou, 7/6 Vozdvizhenka, Russie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007028083/510/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01124. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

BlueBay Emerging Market Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.658.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 18 décembre 2006

L'associé unique de BLUEBAY EMERGING MARKET INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hugh Willis, en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Austin O'Connor, en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;

Luxembourg, le 5 février 2007.

M. Torbick

Mandataire

Référence de publication: 2007028094/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01688. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Financière Epeios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.837.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement en date du 13 novembre 2006

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement en date du 13 novembre 2006 que:

Est réélu administrateur, son mandat étant venu à échéance, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007:

- Monsieur Alexandre Garese, Avocat, demeurant à RU-119019 Moscou, 7/6 Vozdvizhenka, Russie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007028085/510/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01127. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Financière Zelos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.840.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement en date du 13 novembre 2006

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement en date du 13 novembre 2006 que:

Est réélu administrateur, son mandat étant venu à échéance, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007:

- Monsieur Alexandre Garese, Avocat, demeurant à RU-119019 Moscou, 7/6 Vozdvizhenka, Russie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007028088/510/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01123. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Doumel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 21.441.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

Mr Vashimal Gobindram Melwani, born on July 22, 1937 in Tientsin, China, residing at Hong-Kong, 27B, United Centre, 95, Queensway,

here represented by Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed *ne varietur* by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting through his proxy-holder, declared and requested the notary to act:

I.- That the public limited holding company DOUMEL HOLDING S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 21.441, has been incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Mersch, on March 20, 1984, published in the Mémorial C number 110 of April 25, 1984.

II.- That the share capital of the company DOUMEL HOLDING S.A., pre-named, presently amounts to fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-), represented by five thousand (5,000) shares with a par value of ten US Dollars (USD 10.-) each.

III.- That it derives from the shares' register that the appearing party is the sole shareholder of the pre-named company DOUMEL HOLDING S.A.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company DOUMEL HOLDING S.A. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that he has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company DOUMEL HOLDING S.A. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the shareholders' register of the dissolved company has been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately nine hundred and fifty euro.

The share capital is valued at 37,870.18 EUR.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by an French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Vashimal Gobindram Melwani, né le 22 juillet 1937 à Tientsin, Chine, demeurant à Hong-Kong, 27B, United Centre, 95, Queensway,

représenté par Monsieur David Sana, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding DOUMEL HOLDING S.A. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 21.441, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 20 mars 1984, publié au Mémorial C numéro 110 du 25 avril 1984.

II.- Que le capital social de la société DOUMEL HOLDING S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à cinquante mille Dollars US (USD 50.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,-) chacune.

III.- Que selon le registre des actionnaires, le comparant est l'actionnaire unique de la prédite société DOUMEL HOLDING S.A.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société DOUMEL HOLDING S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société DOUMEL HOLDING S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Le capital social est évalué à 37.870,18 EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré / rôle / renvoi à Grevenmacher, le 4 janvier 2007, vol. 540, fol. 58, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007027900/231/101.

(070022269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Delta Africa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 100.970.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DELTA AFRICA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.970, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 749 du 21 juillet 2004, modifié en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire Joseph Elvinger le 13 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 976 du 3 octobre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg, qui nomme Madame Vera Monteiro, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg comme secrétaire.

L'assemblée élit Madame Catherine Koch, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale de la Société de sorte qu'elle se termine le 31 janvier 2007 au lieu du 31 décembre 2006;

2. Modification de toutes les années sociales subséquentes de la Société.

3. Modification de l'article 15 des statuts.

II. - Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer l'exercice social de la Société commençant actuellement le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de façon à avoir un exercice social commençant le 1^{er} février et se terminant le 31 janvier.

En conséquence, l'exercice social en cours a commencé à la date du 1^{er} janvier 2006 et se terminera le 31 janvier 2007.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'article 15 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'exercice social commencera le 1^{er} février de chaque année et se terminera le 31 janvier de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. Schenk, V. Monteiro, C. Koch, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, vol. 157S, fol. 28, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 février 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007027626/202/56.

(070022327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Compagnie d'Investissement des Grands Lacs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.139.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of January,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1. MILFORD LUX S.A., established in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg under the number B 114.356.

Here represented by Mr. Régis Galiotto, private employee, with professional address in L-1450 Luxembourg, 15, côte d'Eich, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on January 8th 2007.

2. RAYSTOWN LUX S.A., established in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg registered in the Trade Register of Luxembourg under the number B 114.351.

Here represented by Mr. Régis Galiotto, private employee, with professional address in L-1450 Luxembourg, 15, côte d'Eich, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on January 8th 2007.

Which proxies, after being signed *ne varietur* by all the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DES GRANDS LACS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control and development of these participations by means of sale, exchange or otherwise. The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them; the Company may also invest directly or indirectly in shipping unites or shipbuilding.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or in behalf or third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) divided into one thousand (1,000) shares of two hundred euros (EUR 200.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 189 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the corporation, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholders.

In so far as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

The Director Mandates can be remunerated if the Board of Directors decides so and under the conditions decided by him, the Board of Directors shall inform the Shareholders of this decision at the following General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors (commissaries aux comptes), appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the 3rd Monday of May at eleven a.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Special dispositions

1. The first financial year shall begin today and end on the 31st of December 2007.
2. The first annual general meeting will be held in 2008.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. MILFORD LUX S.A.	500 shares
2. RAYSTOWN LUX S.A.	500 shares
Total:	1,000 shares

All the shares have been fully paid up to one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 4,500.- EUR.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditor (commissaire aux comptes) at one (1).

2. The following are appointed directors:

Christophe Davezac, Companies Director, born on February 14th 1964 in Cahors, France, professionally residing in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

Joseph Mayor, Companies Director, born on May 24th 1962 in Durban (South Africa), professionally residing in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

Géraldine Schmit, Companies Director, born on November 12th 1969 in Messancy (Belgium), professionally residing in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

3. Has been appointed statutory auditor (commissaire aux comptes): WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES S.à.r.l., 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

4. The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2012.

5. The registered office of the corporation is established at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. MILFORD LUX S.A., établie au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.356.

ici représenté par M. Régis Galiotto, employé privé, résidant professionnellement au 15, côte d'Eich, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 janvier 2007;

2. RAYSTOWN LUX S.A., établie au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.351.

ici représenté par M. Régis Galiotto, employé privé, résidant professionnellement au 15, côte d'Eich L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre 1^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DES GRANDS LACS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter; la Société pourra également investir directement ou indirectement dans des unités navales ou entreprises de construction navales.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties. En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) divisé en mille actions (1.000) actions d'une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le troisième lundi du mois de mai à onze heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. MILFORD LUX S.A.	500 actions
2. RAYSTOWN LUX S.A.	500 actions
Total:	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées à cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 4.500,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Christophe Davezac, Administrateur de sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

Joseph Mayor, Administrateur de sociétés, né le 24 mai 1962 à Durban (Afrique du Sud), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

Géraldine Schmit, Administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES S.à r.l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

5. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte. Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, vol. 157S, fol. 56, case 4. — Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007027876/211/355.

(070022393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Sicity Development S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Malvasia S.à.r.l.).

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 123.824.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of December.

Before Us Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

G.O. II LUXEMBOURG ONE S.à r.l., a Luxembourg Company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

here represented by Mr Frank Stolz, private employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on December 28, 2006.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that:

It is the single partner of MALVASIA S.à r.l. (hereafter the Company), R.C.S. Luxembourg B in process to be registered, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, dated December 22, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

This having been declared, the single partner, represented as stated above, has taken the following resolution:

Sole resolution

The single partner resolves to change the name of the Company into SICILY DEVELOPMENT S.à r.l.

As a consequence, Article 1 of the Articles of Incorporation will have henceforth the following wording:

« **Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company will exist under the corporate name of SICILY DEVELOPMENT S.à r.l.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxy holder of the above appearing party, this present deed is worded in English, followed by a French Translation. At the request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

G.O. IL LUXEMBOURG ONE S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-1116, 6, rue Adolphe,

Ici représentée par M. Frank Stolz, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités en vertu desquelles elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ce qu'il suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société MALVASIA S.à r.l. (ci-après la Société), R.C.S. Luxembourg B en cours de publication, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 22 décembre 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associée unique, ici représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société en SICILY DEVELOPMENT S.à r.l.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société a comme dénomination SICILY DEVELOPMENT S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 52, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007027852/230/70.

(070022458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Noble Invest International, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 69.179.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 12 janvier 2007

L'Assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Eric Poitevin administrateur de sociétés, né le 17 janvier 1966 à Chatenay Malabry, demeurant 23, rue de la Buissonnière - F-44880 Sautron.

- La société de droit luxembourgeois Nospelt Servinvest ayant son siège social au 18, rue Michel Rodange - L-2430 Luxembourg et inscrite au registre de commerce sous le N ° 81.373 représentée par Monsieur Roger Greden.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2009.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007028120/636/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01153. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Patron Archipel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 119.919.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 21 décembre 2006 que la société PATRON CAPITAL GPII LIMITED a transféré les 500 parts sociales qu'elle détenait dans la société PATRON ARCHIPEL S.à r.l. à la société MUNROE PROPERTIES LIMITED ayant son siège social Trident Chambers, Wickhams Cay, PO Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 22 décembre 2006 que la société MUNROE PROPERTIES LIMITED a transféré 100 parts sociales qu'elle détenait dans la société PATRON ARCHIPEL S.à r.l. à la société BOLTON SQUARE S.A., ayant son siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 22 décembre 2006 que la société MUNROE PROPERTIES LIMITED a transféré 1 part sociale qu'elle détenait dans la société PATRON ARCHIPEL S.à r.l. à la société PATRON HOLDING (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Les associés de PATRON ARCHIPEL S.à r.l. sont désormais:

- PATRON HOLDING (LUXEMBOURG) S.à r.l.:	1 part sociale
- BOLTON SQUARE S.A.:	100 parts sociales
- MUNROE PROPERTIES LTD:	399 parts sociales.

Pour extrait

La société

Signature

Référence de publication: 2007028123/587/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02448. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Cecamo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 99.862.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société le 26 janvier 2007

Le 26 janvier 2007, le Gérant Unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de prendre acte du transfert du siège social du Gérant Unique:

TCG GESTION S.A., désormais domicilié au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

TCG GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007028091/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01432. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Europaring 5 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 95.741.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day of December.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and Companies Register (R.C.S. de Luxembourg) under number B 93,081 (the «Sole Shareholder»), duly represented herein by MANACOR (LUXEMBOURG) Sàrl, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, itself represented by Ms. Susanne Theodora Kortekaas, having her professional address at 46A Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole partner of the company EUROPARING 5 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and Companies Register (R.C.S. de Luxembourg) under number B 95,741, incorporated pursuant by a deed of Maître Alphonse Lentz, a notary then residing in Remich, on September 5, 2003 published in the Mémorial C, under number 1067 of October 14, 2003, whose articles have been amended by deed of the same notary on December 31, 2003, published in the Memorial C, number 157 on 7th February 2004 (the «Company»).

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

Resolutions

The Sole Shareholder resolved to amend the articles of association of the Company by insertion of a new article after the current article 13 which shall read as follows:

« **Art. 14.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- a. a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- b. this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve; and
- c. assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.»

The previous article 14 is renumbered 15.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person acting in their hereabove stated capacities, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 93.081 (l'«Associé Unique»), ici représentée par MANACOR (LUXEMBOURG) Sàrl, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, elle-même représentée par Mademoiselle Susanne Theodora Kortekaas, employée privée, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société EUROPARING 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B numéro 95.741, constituée par acte de Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich en date du 5 septembre 2003 publié au Mémorial C, sous le numéro 1067 du 14 octobre 2003. Les statuts de la société ont été modifiés par acte de ce même notaire en date du 31 décembre 2003 publié au Mémorial C, sous le numéro 157 du 7 février 2004.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Résolutions

L'Associé Unique a décidé de modifier les statuts de la Société en insérant un nouvel article numéroté 14 comme suite:

«Nonobstant les dispositions de l'article treize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

L'ancien article 14 est re-numéroté 15.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de cette même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. T. Kortekaas, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 157S, fol. 21, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} février 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007027624/202/89.

(070022325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Kickers Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 99.719.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 1^{er} février 2007

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Pierre Beissel demeurant professionnellement 14, rue Erasme L-1468 Luxembourg de son poste d'Administrateur de catégorie «B».

2. L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de catégorie «B», Madame Maria De Fusco, demeurant professionnellement 20, route de Pré-Bois CH-1215 Geneve 15 comme nouvel administrateur de catégorie «B», en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Le mandat ainsi attribué viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007028118/4181/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02132. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

TICON GROUP, société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 25.923.

—
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par l'associé unique et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 7.436,81 Euros, représenté par 30 parts sociales, sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées, se répartit comme suit:

Monsieur Patrick Willem trente parts sociales	30
Total: trente parts sociales	30

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour TICON GROUP SARL

E. Sjerp

Référence de publication: 2007028125/514/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02013. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Integra Solutions S.A., Société Anonyme,

(anc. Lux-ITC S.A.).

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 93.088.

—
L'an deux mille sept, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-ITC S.A., avec siège social à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 93.088, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 3 avril 2003, publié au Mémorial C, numéro 534 du 16 mai 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Georges d'Huart en date du 4 août 2003, publié au Mémorial C, numéro 950 du 16 septembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Illoul, directeur général, demeurant à Rodemack (France),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination de la société de LUX-ITC S.A. en INTEGRA SOLUTIONS S.A.

2) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de LUX-ITC S.A. en INTEGRA SOLUTIONS S.A.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de INTEGRA SOLUTIONS S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, mcombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Illoul, J. M. Weber, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 25 janvier 2007, vol. 437, fol. 52, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 5 février 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007027645/236/52.

(070022162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Wood, Appleton, Oliver Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.523.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A., avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

ici représentée par Monsieur Cédric Hulpiau, employé privé, demeurant professionnellement à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La pré dite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée WOOD, APPLETON, OLIVER AUDIT S.à r.l., (ci-après la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 862 du 22 août 2003.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingts euros (80,- EUR).

III.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de la Société.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle a réglé tous les engagements et dettes de la Société.

VI.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la comparante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société dissoute, même inconnues à l'instant.

VII.- Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Hulpiau, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2007, vol. 540, fol. 63, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007027915/231/47.

(070022356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Greenseeds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 77.252.

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GREENSEEDS S.A., ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 77 252, constituée suivant acte reçu en date du 14 juillet 2000 par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, tel que publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 janvier 2001 sous le numéro 24, ci-après la «Société».

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Aurélie Katola, employée privée, demeurant professionnellement,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modification du nombre d'actions représentant le capital social de 10 à 1.000 actions;
- 2) Réduction de la valeur nominale des actions de EUR 3.100,- à EUR 31,-;
- 3) Modification de l'article 5 des statuts compte tenu des résolutions qui précèdent;
- 4) Pouvoir en vue de la mise à jour du registre des actionnaires;
- 5) Divers.

- Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, les comparantes ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier le nombre d'actions qui constituent le capital de la Société en portant le nombre des actions de dix (10) à mille (1.000).

Seconde résolution

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée décide de réduire le montant de la valeur nominale des actions de trois mille cent euros (3.100,- EUR) à trente et un euros (31,- EUR).

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par mille actions (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,-EUR) chacune.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir à Mademoiselle Aurélie Katola, en sa qualité de mandataire spécial, afin de procéder à la mise à jour et à la signature du registre des actionnaires de la Société compte tenu des résolutions qui précèdent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de 1.500,- Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire des comparantes, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, A. Katola, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 2, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007027882/211/59.

(070022526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Paul Wagner et Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 21.315.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027676/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02101. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Aventure Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.124.

 —
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu

1) Monsieur Marco Asquini, propriétaire, né à Udine (I), le 29 novembre 1970, demeurant à 12 Via Mantican, 33100 Udine, Italie

2) La société anonyme ELLE S.A. (RC B 69.992) avec siège à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté ici représentés par Monsieur Georges Brimeyer, retraité, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111, rue Pierre Krier, en vertu de procurations annexées au présent acte

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AVENTURE HOLDING S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), divisé en cinquante (50) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

	actions
1) Monsieur Marco Asquini, préqualifié	40
2) La société anonyme ELLE S.A., préqualifiée	<u>10</u>
Total	50

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominative ou au porteur au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et telefax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze juin de chaque année à 9.00 heures, sauf un dimanche et un jour férié le lendemain ouvrable, et pour la première fois en 2008.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent soixante euros (1.460,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, es qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un pour une durée de 6 ans;

2.- sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marco Asquini, préqualifié (administrateur-délégué)

b) Monsieur Stephen John Kelly, consultant, né à Liverpool (GB), le 22 juillet 1964, demeurant à Fiat B 309 Al Nakheel, PO Box 28444 Emirates Hills, Dubai UAE, (administrateur)

c) Monsieur Damien James Calderbank, consultant, né à Wallasey (GB), le 17 juin 1964, demeurant à Fiat 2804, PO Box 500462 Al Murekhi Tower Sheikh Zayed Road, Dubai UAE (administrateur)

3. est appelé aux fonctions de commissaire:

La société anonyme FIRI TREUHAND S.A., (CH-170.4.000.914-3 Handelsregisteramt Kanton Zug) avec siège social à CH-6304 ZOUG, 30, Chamerstrasse.

4. le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Brimeyer, G. d'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 26 janvier 2007, vol. 924, fol. 51, case 11. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 février 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007027869/207/100.

(070021993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Steel Investment Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.114.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-second of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The public limited company FLAT STEEL INVEST HOLDING, R.C.S. Luxembourg section B number 81,012, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr. Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting in its capacity, declared and requested the notary to act:

I.- That the public limited holding company (société anonyme holding) STEEL INVESTMENT HOLDING, R.C.S. Luxembourg section B number 81,114, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, was incorporated by deed of the undersigned notary on February 8, 2001, published in the Mémorial C number 888 of October 17, 2001, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on May 22, 2001, published in the Mémorial C number 1136 of December 10, 2001.

II.- That the capital of the company STEEL INVESTMENT HOLDING, pre-named, presently amounts to fifteen million six hundred and forty six thousand US Dollar (USD 15,646,000.-) represented by fifteen thousand six hundred and forty-six (15,646) shares with a par value of one thousand US Dollar (USD 1,000.-) each.

III.- That it derives from the share register that the appearing party is the sole shareholder of the pre-named company STEEL INVESTMENT HOLDING.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company STEEL INVESTMENT HOLDING which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company STEEL INVESTMENT HOLDING is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the shareholders' register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euro.

The capital is valued at 11,850,337.04.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme FLAT STEEL INVEST HOLDING, R.C.S. Luxembourg section B numéro 81.012, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme holding STEEL INVESTMENT HOLDING, R.C.S. Luxembourg section B numéro 81.114, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 février 2001, publié au Mémorial C numéro 888 du 17 octobre 2001, et

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1136 du 10 décembre 2001.

II.- Que le capital social de la société STEEL INVESTMENT HOLDING, pré-désignée, s'élève actuellement à quinze millions six cent quarante-six mille Dollars US (UDS 15.646.000,-) représenté par quinze mille six cent quarante-six (15.646) actions d'une valeur nominale de mille Dollars US (USD 1.000,-) chacune.

III.- Que selon le registre des actionnaires, la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société STEEL INVESTMENT HOLDING.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société STEEL INVESTMENT HOLDING, qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société STEEL INVESTMENT HOLDING est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille quatre cents Euros.

Le capital social est évalué à 11.850.337,04 EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 janvier 2007, vol. 540, fol. 53, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007027653/231/99.

(070022275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Patmore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.232.

In the year two thousand and seven, on the first day of February.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) PATMORE, S.à r.l., having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, incorporated by public deed of the undersigned notary on February 7, 2006, published in the Mémorial C number 927 of May 11, 2006 (the «Company»). The Company's articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg on February 9, 2006, published in the Mémorial C number 915 of May 10, 2006.

The meeting is opened and presided by Mr Pascal Hobler, bank manager, professionally residing in L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy,

who appoints as secretary of the meeting M^e Marie-Claude Frank, attorney-at-law, professionally residing in L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

The meeting elects as scrutineer M^e Jean Steffen, attorney-at-law, professionally residing in L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve the Company.

2. Appointment of SIGNES S.A., with registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as sole liquidator of the Company proposed and approved by BARCLAYS BANK PLC in accordance with article 18 of the Company's articles of association.

3. Determination of the powers of the liquidator as follows: the liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate provided for by article 144 and following of the Luxembourg law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorisation of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law; in particular,

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
- the liquidator is expressly instructed to make, at the earliest possible opportunity, advance payments of liquidation proceeds to the shareholders after having paid or set aside sufficient funds to meet creditor's actual and contingent claims;
- it may, under its own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one (1) or several agents such powers it determines and for the period it fixes; and
- the liquidator shall prepare a detailed report regarding the use of the corporate assets with any supporting accounts and documents.

II) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will remain annexed to the present deed

III) It appears from the attendance list, that all the one thousand two hundred and fifty one (1,251) ordinary shares having a par value of one hundred Pounds Sterling (100.-GBP) each and all the ten (10) preference shares having a par value of one hundred Pounds Sterling (100.-GBP) each, together representing the whole corporate capital of one hundred and twenty-six thousand one hundred Pounds Sterling (126,100.-GBP) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders have been preliminary advised.

V) After deliberation, the following resolutions were adopted by the general meeting:

First resolution

The general meeting decides to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to fix the number of liquidators at one (1) and to appoint SIGNES S.A., with registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as sole liquidator of the Company proposed and approved by BARCLAYS BANK PLC in accordance with article 18 of the Company's articles of association.

Third resolution

The general meeting resolves to determine the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate provided for by article 144 and following of the Luxembourg law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorisation of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law; in particular,
- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
- the liquidator is expressly instructed to make, at the earliest possible opportunity, advance payments of liquidation proceeds to the shareholders after having paid or set aside sufficient funds to meet creditor's actual and contingent claims;
- it may, under its own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one (1) or several agents such powers it determines and for the period it fixes; and
- the liquidator shall prepare a detailed report regarding the use of the corporate assets with any supporting accounts and documents.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of the present document.

The document having been read to the appearing persons, who are all known to the notary, by name, surname, civil status and residence, said appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le premier jour du mois de février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PATMORE, S.à r.l., avec siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 février 2006, publié au Mémorial C numéro 927 du 11 mai 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 2006, publié au Mémorial C numéro 915 du 10 mai 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal Hobler, bank manager, demeurant professionnellement à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy,

qui désigne comme secrétaire Maître Marie-Claude Frank, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la Société.

2. Nomination de SIGNES S.A., avec siège social à 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, comme liquidateur unique de la Société proposé et approuvé par Barclays Bank plc conformément à l'article 18 des statuts de la Société.

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur comme suit: le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés dans les cas prévus par la loi; en particulier:

- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire,

- il lui est donné instruction expresse pour faire, le plus tôt possible, des prélèvements anticipés sur le produit de la liquidation pour les verser aux associés, après avoir payé ou réservé des fonds suffisants pour régler les créances certaines et éventuelles,

- il peut, sous sa responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un (1) ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera, et

- le liquidateur devra préparer un rapport détaillé sur l'emploi des biens sociaux avec tous comptes et documents de confirmation.

II) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales ordinaires avec valeur nominale de cent Livres Sterling (100,-GBP) chacune et dix (10) parts sociales de préférence avec valeur nominale de cent Livres Sterling (100,-GBP) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent vingt-six mille et cent Livres Sterling (126.100,-GBP) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les associés déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Après délibération, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale de la Société décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale de la Société décide de fixer le nombre de liquidateurs à un (1) et de nommer SIGNES S.A., avec siège social à 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, comme liquidateur unique de la Société proposé et approuvé par BARCLAYS BANK PLC conformément à l'article 18 des statuts de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés dans les cas prévus par la loi; en particulier:

- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire,
- il lui est donné instruction expresse pour faire, le plus tôt possible, des prélèvements anticipés sur le produit de la liquidation pour les verser aux associés, après avoir payé ou réservé des fonds suffisants pour régler les créances certaines et éventuelles,
- il peut, sous sa responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un (1) ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera, et
- le liquidateur devra préparer un rapport détaillé sur l'emploi des biens sociaux avec tous comptes et documents de confirmation.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire par nom, prénoms, état civil et demeure, les comparants ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. Hobler, M.-C. Frank, J. Steffen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 157S, fol. 70, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 février 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007027587/202/157.

(070022522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

BRE/Vintners Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 82.154.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société le 26 janvier 2007

Le 26 janvier 2007, le Gérant Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de prendre acte du transfert du siège social de l'Associé Unique:

CECAMO LUXEMBOURG S.à r.l.,

désormais domicilié au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

- de prendre acte du transfert du siège social du Gérant Unique:

TCG GESTION S.A.

désormais domicilié au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

TCG GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007028127/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01429. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

BRE/V.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 83.241.

—
Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société le 26 janvier 2007

Le 26 janvier 2007, le Gérant Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de prendre acte du transfert du siège social de l'Associé Unique:

BRE/VINTNERS PLACE S.à r.l.,

désormais domicilié au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

- de prendre acte du transfert du siège social du Gérant Unique:

TCG GESTION SA.

désormais domicilié au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

TCG GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007028130/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01431. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

GSIP I Mezzanine Global and International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. GS Draco S.à r.l.).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 119.011.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007027798/212/13.

(070022360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

La Napoule S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.548.

—
DISSOLUTION

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 21 décembre 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2006, volume 31CS, folio 20, case 2, que l'Assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de la dite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social, au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

- et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007027992/211/22.

(070022352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.
